

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 91

présenté par

M. Cahuzac, M. Emmanuelli, M. Idiart, M. Sapin, M. Jean-Louis Dumont,
M. Carcenac, M. Claeys, M. Cacheux, M. Baert, M. Launay, M. Bourguignon, M. Bapt,
M. Balligand, M. Habib, M. Vergnier, M. Muet, M. Rodet, M. Gorce, Mme Andrieux, M. Pajon,
M. Lemasle, M. Terrasse, M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant :**

I. – Sont ouverts et annulés au ministre en charge de la mise en œuvre du plan de relance, au titre du budget général, des autorisations d'engagements et des crédits de paiement, s'élevant au montant de 500 000 000 euros, conformément à la répartition par mission donnée à un état B'' annexé à la présente loi.

II. –

État B''

Répartition des crédits supplémentaires ouverts et annulés pour 2009
par mission et programme au titre du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires accordées (en euros)	Crédits de paiement supplémentaires ouverts (en euros)	Autorisations d'engagement annulées (en euros)	Crédits de paiement annulés (en euros)
Plan de relance de l'économie	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Programme exceptionnel d'investissement public	0	0	500 000 000	500 000 000
Effort en faveur de la construction de logement social (ligne nouvelle)	500 000 000	500 000 000	0	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est urgent de résorber le déficit de logement. Celui-ci a été évalué en 2006 à 800 000, et en même temps il est nécessaire d'adapter l'offre à la demande. En effet, sur les 800 000 logements manquants, on estime à 500 000 le nombre de logements à vocation sociale devant être construits.

Pour ce faire, la mobilisation de tous les parcs et de tous les acteurs du logement est nécessaire. Cela passe évidemment par un effort important de l'Etat.

Cet effort est d'autant plus urgent que la production de logements s'écroule. Pourtant, aujourd'hui, l'engagement financier de la collectivité publique se situe à son niveau le plus bas depuis trente ans. Le budget logement pour 2009 a d'ailleurs accusé une baisse d'un niveau jamais vu, les moyens alloués au locatif social sont passés de 800 millions en 2008 à 550 millions.

Cet amendement vise donc à augmenter l'effort de l'Etat. Il doit par ailleurs être ciblé sur les logements réellement sociaux de type PLAI et PLUS. En effet, l'offre privilégiée par la droite aujourd'hui est celle des logements intermédiaires de type PLS (prêts locatifs sociaux). Or, 70% des demandeurs de logements sociaux n'ont pas de ressources nécessaires pour y accéder.

C'est pourquoi, le présent amendement propose de créer le programme « Effort en faveur de la construction de logement social » dans la mission budgétaire « Plan de relance ».

Pour ce faire, les 500 millions d'euros alloués à ce programme « Effort en faveur de la construction de logement social » sont prélevés sur le programme « Programme exceptionnel d'investissement public » à hauteur de 400 millions d'euros dans l'action 03 « Equipements de défense et de sécurité » et de 100 millions d'euros dans l'action 01 « Infrastructures et équipements civils » du même programme, dont les crédits sont importants eu égard aux besoins, afin d'abonder ce nouveau programme « Effort en faveur de la construction de logement social ».